

COMMISSION DE SÉCURITÉ DES PISTES DU 6 DECEMBRE 2000

Compte-Rendu

Étaient présents : Cf. annexe

Étaient excusés : Robert FOUGEROUSE (maire-adjoint), Monsieur le Maire de la Perrière, Capitaine le BLANIC (PGHM), Philippe REVOL (S3V), Pascal VIE (S3V), Éric FRAISSINET (SAF), Émile BAETZ.

Gilbert Blanc-Tailleur, maire de Saint-Bon Courchevel, introduit la séance en remerciant les différentes personnes présentes d'avoir pris à nouveau du temps en ce début de saison hivernale pour participer aux travaux de la commission de sécurité des pistes. Suite aux demandes des prestataires de loisirs pour l'organisation de descentes en luge avec des groupes, Monsieur le maire a souhaité que ces sociétés exposent à la commission leur mode de fonctionnement de manière à arrêter une décision définitive car les positions prises lors de la réunion du 15 juin 2000 ne permettaient pas la réalisation complète des animations expérimentées au cours de ces dernières saisons.

La parole est ensuite donnée à Jean-Yves PACHOD qui préside cette séance.

Il est procédé à une présentation des responsables de la Société des 3 Vallées qui a repris les activités des SPTV le 1^{er} décembre 2000 :

- Alain GIRRE, directeur des Sites Courchevel / Mottaret,
- Jacques GOMEZ directeur du service des pistes de Courchevel assisté de Jean-Noël BIANCHINI,
- Philippe REVOL chef d'exploitation des remontées mécaniques de Courchevel assisté par Yves CHEDAL.

Pour la STM, il est rappelé que Lucien MERMOZ est toujours responsable du service des pistes, assisté par Marc GORMIER, et que Jean-Claude PARISOT est toujours responsable des remontées mécaniques, assisté par François COMBET.

ORGANISATION DES DESCENTES EN LUGE PAR LES PRESTATAIRES DE LOISIRS

La parole est donnée à Richard SCHEMEIL qui se trouve à l'origine de la demande. Le souhait des prestataires est de bénéficier de tracés propres à l'écart des itinéraires et à des horaires particuliers pour éviter un conflit d'usage entre leurs propres groupes et les lugeurs individuels. Animation Service annonce que 20 000 personnes ont déjà emprunté les itinéraires spéciaux au départ du sommet de la télécabine du Jardin Alpin ou de l'Altiport sans accident. Cette demande spécifique est relayée par Chardon Loisirs, Ski Vol et Tomi Aventures qui, pour sa part, propose des descentes en snake gliss (luges attelées). Tous souhaitent également bénéficier d'un éclairage de la piste 1850-1550 après la fermeture au public.

Les itinéraires demandés sont :

- G4 de la télécabine du Jardin alpin à destination de la Croisette via le chalet de Pierres (dernier départ à 20h00)

- G4 de la télécabine du Jardin alpin à destination de la Croisette via la piste de Bellecôte (dernier départ à 20h00)
- Altiport vers la Croisette par le haut de la piste de Pralong et de Bellecôte (dernier départ à 23h30)
- Altiport vers le Plan du Vah via le carrefour de Pramérue (dernier départ à 21h00)

Par ailleurs, il est demandé quelques précisions sur les activités décrites en page 38 du guide "Bienvenue" afin de mesurer leur impact sur la sécurité des pistes. La commission ne formule pas d'objection sur ces animations.

Sortie des prestataires

La commission est sensibilisée sur le mode de travail du service des pistes, très dépendant des conditions de neige et des nuisances sonores causées aux résidents. Par ailleurs, l'intervention des pompiers sur ces itinéraires enneigés après la fermeture de la télécabine nécessite une organisation particulière ; le prestataire devra prévoir son service autonome de secours pour ramener un éventuel blessé sur des lieux accessibles aux véhicules motorisés des pompiers. Si l'accès aux itinéraires susvisés ne pose pas de problèmes apparents de sécurité, la commission est consciente d'en limiter les horaires d'ouverture pour faciliter le travail des dameuses. En conséquence, il est proposé de limiter l'horaire maximum de cette activité à 21 heures, 22 heures le cas échéant, pour permettre les dîners dans les restaurants.

En outre, il conviendra d'étudier le statut juridique de ces itinéraires définis par arrêté municipal et l'évolution qui en découle sur la responsabilité du maire ou du directeur du service des pistes.

La commission décide d'autoriser les itinéraires suivants :

- G4 de la télécabine du Jardin alpin à destination de la Croisette via le chalet de Pierres
dernier départ à 20h00
- G4 de la télécabine du Jardin alpin à destination de la Croisette via la piste de Bellecôte
dernier départ à 20h00
- Altiport vers la Croisette pour le haut de la piste de Pralong et de Bellecôte
dernier départ à 21h00 ou 22h00
- Altiport vers le Plan du Vah via le carrefour de Pramérue
dernier départ à 21h00

Une demande préalable devra être faite par télécopie par les prestataires au service des pistes au moins 24 heures avant, avec copie aux pompiers dès qu'une descente est organisée ; elle précisera l'itinéraire utilisé, l'horaire de départ et le nombre de personnes encadrées.

Pour ce qui concerne l'allumage de la piste de luge de 1850 à 1550 après la fermeture au public, la commission revient sur sa position du 15 juin 2000 compte-tenu des avancées faites sur les nouveaux itinéraires en amont de Courchevel 1850.

Départ de Monsieur le Maire

RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DES SCOOTERS, DES CHENILLETES ET DE L'ÉVACUATION DES RESTAURANTS D'ALTITUDE

La commission demande qu'un rappel d'information soit fait aux gérants des restaurants d'altitude pour l'évacuation de leur clientèle avant la fermeture des pistes car les pisteurs n'ont pas à accéder à l'intérieur des établissements. Par ailleurs, lors du ravitaillement et de l'évacuation des déchets à l'aide des chenillettes ou des scooters, les exploitants devront se limiter aux itinéraires

indiqués par le service des pistes de manière à ne pas entrer en conflit avec les engins de damage à treuil ou avec la mise en œuvre du PIDA.

En outre, le restaurant le Panoramic devra être averti du problème de circulation sous les gaz-ex du sommet de la Saulire.

Pour ce qui concerne la circulation des scooters sur le circuit de promenade, l'activité ne peut débuter compte-tenu de l'enneigement. Une information sera faite aux sociétés dans ce sens et les personnels d'encadrement devront veiller à faire circuler leur scooter en file indienne en se tenant sur une trace unique pour éviter d'endommager toute la surface des pistes.

Pour le ski de randonnée sur le domaine skiable, l'information habituelle de prudence sera diffusée dans la station.

SITUATION SUR LES TRAVAUX DE PISTES ET DE REMONTÉES MÉCANIQUES

Les différents travaux exposés lors de la réunion du 15 juin 2000 ont pu être menés à terme, à l'exception de l'aménagement du télésiège débrayable des Marmottes qui devrait être en service entre le 23 décembre et le 15 janvier.

Il est rappelé que 17 gaz-ex ont été aménagés dont 7 sur le Dou des Lanches, 5 dans les couloirs de la Saulire, 5 dans le couloir de l'Américain ; le PIDA sera modifié dans ce sens. Par ailleurs, 4 dameuses ont été changées dont 3 avec treuils.

A Courchevel 1650, les cabines de la télécabine du Bel air ont été changées pour un meilleur confort d'embarquement des skieurs. Le télésiège du Roc Merlet a fait l'objet de la grande visite de contrôle qui a lieu tous les quinze ans.

Il est signalé l'aménagement d'un tapis roulant par l'ESF 1650 dans son espace débutant ; celui-ci devra faire l'objet d'un contrôle par un bureau agréé

PERSONNEL DES PISTES ET DES REMONTÉES MÉCANIQUES

La liste du personnel est transmise en annexe.

Il convient de noter que 2 chauffeurs supplémentaires ont été recrutés à la S3V ainsi que 2 maîtres chiens pour le remplacement d'un chien décédé et d'un autre qui est blessé.

EFFECTIF DES MOYENS HUMAINS INTERVENANT DANS LA CHAÎNE DE SECOURS

Médecin : effectif identique à celui de la saison dernière,

Gendarmerie : 13 agents en poste soit une personne de plus que saison dernière,

Pompiers : 7 professionnels, 23 volontaires, 6 saisonniers, 4 militaires.

Il est demandé l'établissement d'une liste des différents numéros de téléphone des intervenants dans la chaîne des secours. Elle pourrait être diffusée à chaque intervenant pour faciliter la mise en œuvre d'un éventuel P.C. sécurité.

Ambulance : 4 véhicules ont été changés dans le parc de l'entreprise Pech étant précisé que 6 véhicules sont affectés au secteur Méribel, La Tania, Courchevel. Un véhicule est immobilisé sur la station par convention avec la commune de Saint-Bon. Compte-tenu du passage aux 35 heures, l'effectif de la société est passé de 26 personnes à 32. Il est cependant signalé des difficultés pour les conditions d'attente des blessés se rendant au cabinet Maalej ainsi que l'encombrement de l'accès aux urgences de l'hôpital de Moutiers ; les services actuels doivent être maintenus par l'administration.

Police Municipale : 4 permanents, 12 renforts saisonniers et 1 secrétaire saisonnière.

SAF : dispositions identiques par rapport à la saison d'hiver dernière.

